

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITÉ SYNDICAL  
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE  
SEANCE DU 18 OCTOBRE 2022**

**Délibération n° :**

DL43/2022

**Objet :**

Régularisation du  
compte 272 « Titres  
Immobilisés (droits de  
créances)

L'an deux mille vingt-deux,

Le mardi 18 octobre 2022,

Les membres du comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François VIGIER, Président du SIOM,

- M. BAY (titulaire - CCHVC)
- Mme BEAN (titulaire - CPS)
- Mme BERT (titulaire - CPS)
- M. BERTIAUX (titulaire - CPS)
- M. BOULLAND (suppléant - CPS)
- M. CAHAREL (titulaire - CPS)
- M. CAMBON (titulaire - CPS)
- M. DEBRAS (titulaire - CPS)
- M. DIDIN (titulaire - CPS)
- Mme DUMAS (titulaire - CPS)
- M. FONTENAILLE (titulaire - CPS)
- Mme HAMON (titulaire - CPS)
- M. HENRIOT (titulaire - CPS)
- Mme MAIMOUN (titulaire - CPS)
- M. MASURE (suppléant - CPS)
- M. MAJEUX (titulaire - CPS)
- M. MONTAGNON (titulaire - CCHVC)
- Mme PERIS (titulaire - CCHVC)
- M. PROUST (titulaire - CPS)
- M. TRAMONI (titulaire - CPS)
- Mme VALOT (titulaire - CPS)
- M. VIGIER (titulaire - CPS)
- M. VIVIEN (titulaire - CPS)

**Avaients donné pouvoir :**

M. DELAGNEAU (titulaire - CPS) a donné pouvoir à M. VIVIEN (titulaire - CPS) ;  
Mme GELOT (titulaire - CPS) a donné pouvoir à M. VIGIER (titulaire - CPS) ;  
Monsieur GILBON a donné pouvoir à M. PROUST (titulaire - CPS) ;  
Madame HERY LE PALLEC (titulaire - CCHVC) a donné pouvoir à Monsieur BAY (titulaire - CCHVC)

**DATE DE  
CONVOCAATION**

Le 12/10/2022

**Absents excusés :**

M. AMBROISE (titulaire - CPS) ; Mme BERCHON (titulaire - CPS) ;  
M. BERVEILLER (titulaire - CPS) ; M. BLIN (titulaire - CPS) ; M. CAUCHETIER  
(titulaire - CPS) ; M. CARRE (titulaire - CPS) ; M. CORDIER (titulaire - CPS) ;  
Mme DA COSTA FERNANDES (titulaire - CPS) ;  
M. DOBIGNY (titulaire - CPS) ; M. GARSUAULT (titulaire - CPS) ; M. GLEIZE  
(titulaire - CPS) ; M. LANGLOIS (titulaire - CPS) ; M. LARDIERE (titulaire - CPS) ;  
M. LECLERC (titulaire - CPS) ; Mme LECLERCQ (titulaire - CPS) ;  
M. TRICKOVSKI (titulaire - CPS) ; M. ZIANE (titulaire - CPS)

**Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.**

**Monsieur Brice CAHAREL est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.**

EN EXERCICE : 42  
PRESENTS : 23  
VOTANTS : 27

**Délibération n°DL43/2022**  
**Régularisation du compte 272 « Titres Immobilisés (droits de créances)**  
**Secteur public**

**Le comité syndical,**

**Vu** le Code Général des Collectivités,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14,

**Vu** l'arrêté inter préfectoral n° 2016-PREF.DRCL/248 du 20 avril 2016 portant sur la création du SIOM au 1<sup>er</sup> juin 2016,

**Vu** le compte de gestion de l'exercice 2021 dressé par la Trésorière,

**Vu** la note de présentation,

**Considérant** qu'en application de l'avis n° 2012-5 du 18 octobre 2012 du Conseil de Normalisation des Comptes Publics relatif au changement de méthodes comptables, changements d'estimations comptables et corrections d'erreurs, les Collectivités Locales appliquant l'instruction budgétaire et comptable M14 sont autorisées, à corriger les anomalies par le prélèvement sur le compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »,

**Considérant** que l'écriture se traduit par une opération d'ordre non budgétaire dans la limite du solde du compte 1068,

**Considérant** que le compte 272 « Titres immobilisés (droits de créances) » doit être soldé,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Autorise** le Comptable Public à rectifier les écritures du compte de gestion 2022 de la façon suivante :
  - Créditant le compte 272 « Titres immobilisés (droits de créances) » de 335.39 €
  - Débitant le compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » de 335.39 €.

Fait à Villejust,  
Pour extrait conforme

Le Président

↓

**Jean-François VIGIER**

Pièce transmise en Préfecture le : **21 OCT. 2022**

Affichée le : **21 OCT. 2022**

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

**Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse**

**Utilisateur : Bruneau**

### Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DL43_2022
Date de la décision:	2022-10-21 00:00:00+02
Objet:	Régularisation du compte 272 "Titres Immobilisés (droits de créances)
Classification matières/sous-matières:	7.1
Identifiant unique:	091-200062321-20221021-DL43_2022-DE

### Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i>		
091-200062321-20221021-DL43_2022-DE-1-1_0.xml	text/xml	1018
<i>nom original:</i>		
Note présentation DL 43 2022.pdf	application/pdf	66372
<i>nom de métier:</i>		
21_RP-091-200062321-20221021-DL43_2022-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	66372
<i>nom original:</i>		
dl 43 2022.pdf	application/pdf	113053
<i>nom de métier:</i>		
99_DE-091-200062321-20221021-DL43_2022-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	113053

### Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	21 octobre 2022 à 10h40min52s	Dépôt initial
En attente de transmission	21 octobre 2022 à 10h45min03s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	21 octobre 2022 à 10h45min13s	Transmis au MIAT
Acquittement reçu	21 octobre 2022 à 16h54min25s	Recu par le MIAT le 2022-10-21